

## COMITE DES FINANCES LOCALES

Séance du mardi 3 décembre 2024

### Délibération n° 2024-26

Décret relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)

Le comité des finances locales,

A l'unanimité des membres présents,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1211-3 ;

Après avoir entendu M. Thomas RANILJAONA, sous-directeur du financement de la sécurité sociale

Donne un avis défavorable au projet de décret qui lui est soumis.

Le Président,



André LAIGNEL